



Institut régional
de formation
des allocations
familiales

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

Livret d'accueil du stagiaire en formation et règlement intérieur

ÉDITO



L'Irfaf est heureux de vous accueillir durant le temps de votre formation.

Ce livret recense des informations pratiques pour faciliter vos premiers pas à l'Irfaf et les règles à respecter pour nous permettre de « vivre mieux ensemble » durant ce temps que nous allons partager.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Carol Siret
Responsable de l'Irfaf

Sommaire

01 L'Irfaf	4
02 Informations pratiques	6
> Accès transports	7
> Stationnement	7
> Restauration	7
> L'accès aux locaux de l'Irfaf	7
> Pour s'orienter au sein de l'Irfaf	7
> Accessibilité et Handicap	8
> Environnement	8
03 Règlement intérieur	9
> Dispositions générales	10
> Champ d'application	10
> Horaires des formations - Absence - retard	10
> Les consignes à respecter	11
> Hygiène et sécurité	11
> Charte de la laïcité de la branche Famille	12
> Sanction et droit de défense	12
> Publicité du règlement intérieur	12
04 Mes notes personnelles	13



01

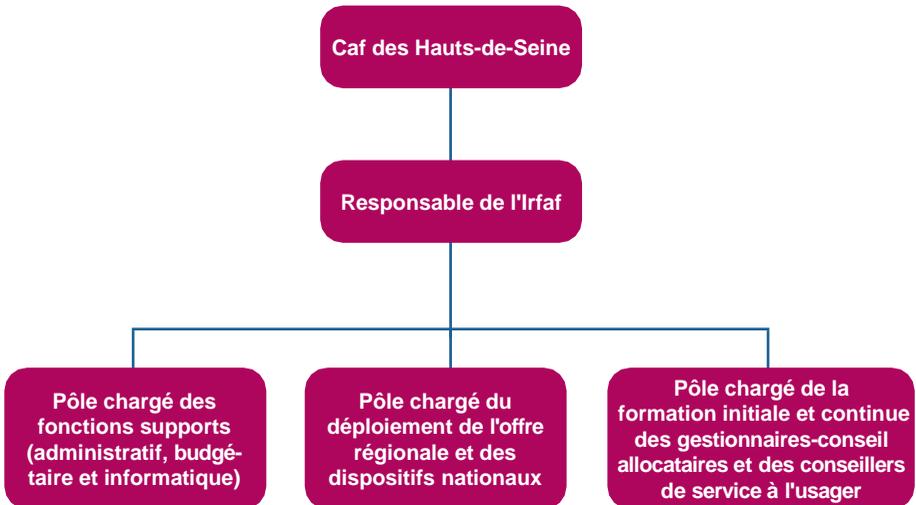
L'Irfaf

L'Institut régional de formation des allocations familiales (l'Irfaf) est un service commun aux huit Caf de la région Île-de-France. Il a pour mission d'assurer la formation initiale et continue de l'ensemble des salariés rattachés à ces organismes. Sa gestion administrative et financière est assurée par la Caf des Hauts-de-Seine.

L'équipe pédagogique est composée de :

- > six managers de projets en charge du déploiement et de la maintenance de l'offre de service et de formation de l'Irfaf,
- > quatorze formateurs chargés de la conception et de l'animation des dispositifs d'appui aux métiers de la relation de service.

Afin de répondre aux demandes spécifiques des Caf, l'équipe pédagogique permanente de l'Irfaf est appuyée par des praticiens détachés des Caf ou des intervenants extérieurs.





02

Informations pratiques

- > Accès transports
- > Stationnement
- > Restauration
- > L'accès aux locaux de l'Irfaf
- > Pour s'orienter au sein de l'Irfaf
- > Accessibilité et Handicap
- > Environnement

ACCÈS TRANSPORTS

> **Métro ligne 5** : station Laumière

STATIONNEMENT

L'Irfaf ne dispose pas de places de parking réservées aux stagiaires. Le stationnement est possible dans les rues adjacentes.

RESTAURATION

Il est formellement interdit aux stagiaires et aux intervenants de prendre ses repas dans les salles de formation.

Le restaurant d'entreprise se situe au 1^{er} étage.

Un horaire de déjeuner est attribué à chaque salle. Cet horaire est indiqué sur la feuille d'émargements. Il doit être impérativement respecté.

Des distributeurs de boissons et de confiseries vous sont accessibles au 4^{ème} étage – espace convivialité.

L'ACCES AUX LOCAUX DE L'IRFAF

Pour accéder aux locaux pédagogiques de l'Irfaf, la présentation de votre pièce d'identité et de la convocation est obligatoire. Un badge visiteur vous sera remis en échange. Les modalités vous seront précisées sur la convocation.

POUR S'ORIENTER AU SEIN DE L'IRFAF

- > **3ème étage** : 6 salles de formation
- > **4ème étage** : 10 salles de formation
- > **5ème étage** : 4 salles de formation
- > **6ème étage** : 3 salles de formation, accueil intervenants et direction de l'Irfaf

Un écran d'accueil situé au RDC, et des plans à chaque étage vous aident à vous orienter au sein de l'établissement.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

L'Irfaf met tout en œuvre afin d'offrir aux personnes en situation de handicap des conditions optimales d'accès et d'apprentissage. Il a mis en place un dispositif pour accompagner l'accueil et faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap qui suivent ses formations.

N'hésitez pas à contacter le référent handicap pour lui signaler vos besoins spécifiques :

Naima OUARI au 01 87 02 85 25 / 06 09 28 97 89,
naima.ouari@caf92.caf.fr

ENVIRONNEMENT

L'Irfaf en partenariat avec la Caf75 est résolument engagé dans une démarche éco-responsable qui tend à minimiser son impact environnemental, améliorer sa performance et privilégier son développement de façon durable.

Cette ambition prend forme grâce à l'engagement de chacun dans ses pratiques professionnelles quotidiennes et dans ses habitudes de travail pour apporter un service respectueux des personnes et de l'environnement.

Vous êtes invité(e)s à vous associer à cette démarche en utilisant les contenants de tri sélectif mis à votre disposition dans les couloirs.



Règlement intérieur

- > Dispositions générales
- > Champ d'application
- > Horaires des formations - Absence - retard
- > Les consignes à respecter (alcool, tabac et autres)
- > Hygiène et sécurité
- > Charte de la laïcité de la branche Famille
- > Sanction et droit de défense
- > Publicité du règlement intérieur

DISPOSITIONS GENERALES

En application des dispositions des articles L6352-3 et L6352-4 du code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles relatives à la discipline.

CHAMP D'APPLICATION

Sont concernées par l'application du présent règlement, les personnes inscrites et présentes à une formation dispensée par l'Irfaf pour toute la durée de la formation.

HORAIRES DES FORMATIONS - ABSENCE - RETARD

Les horaires de formation sont les suivantes :

- > Offre régionale : 9h00 à 17h00
- > Offre nationale : 9h00 à 17h00 exception faite du 1er jour 9h30 à 17h30
- > Formation initiale GCA/CSU : 8 h 45 à 16 heures 45

Les horaires de formation sont portés à la connaissance des participants dès l'envoi de la convocation.

Les participants sont tenus de respecter ces horaires de formation. Une feuille de présence par demi-journée est obligatoirement signée par les participants et le formateur.

Vous êtes en formation à l'Irfaf mais vous relevez administrativement de votre Caf d'appartenance.

Aussi, en cas de retard ou d'absence, vous devez contacter :

- > le responsable de formation de votre Caf d'appartenance,
- > l'assistante de formation de l'Irfaf : 01 87 02 85 50

A la fin de chaque formation, le participant doit remplir un questionnaire d'évaluation qui permet d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux.

Un certificat de réalisation formation est remis à chaque participant ayant suivi l'intégralité ou une partie de la formation.

LES CONSIGNES A RESPECTER

Dans l'enceinte de l'Irfaf, vous ne devez pas :



fumer ni vapoter



Apporter et consommer
de l'alcool



Utiliser votre téléphone portable
pendant les temps de formation

Vous êtes en situation professionnelle, nous vous demandons :

- > d'adopter une tenue correcte,
- > d'appliquer les règles usuelles de civilité,
- > de respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à votre disposition.

HYGIENE ET SECURITE

Vous devez veiller à votre sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les règles générales suivantes :

Incendie

Si l'alarme se déclenche :

- > gardez votre calme,
- > fermez les fenêtres,
- > évacuez les locaux immédiatement en suivant les consignes des guides files,
- > n'utilisez pas les ascenseurs,
- > ne revenez jamais en arrière sans l'autorisation expresse des services de secours,
- > rejoignez le point de rassemblement indiqué sur les plans affichés dans les couloirs.

Accident

Tout incident ou accident survenu dans les locaux de l'Irfaf doit être immédiatement déclaré, par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins, au responsable de la formation ou à son représentant qui prendront toutes les dispositions nécessaires.

Vol ou détérioration

L'Irfaf décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, apportés par les stagiaires.

CHARTRE DE LA LAÏCITE DE LA BRANCHE FAMILLE

Vous devez respecter les dispositions prévues par la charte de la laïcité de la branche Famille qui implique pour tous les collaborateurs, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité et d'impartialité. Ainsi, comme l'ensemble des salariés de l'Institution, vous ne devez pas manifester vos convictions philosophiques, politiques ou religieuses ou vous prévaloir de vos convictions pour refuser d'accomplir une tâche.

SANCTIONS ET DROITS DE DEFENSE

Tout agissement considéré comme fautif par le formateur dispensant la formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement et éventuellement d'une exclusion définitive de la formation après avoir informé toutes les hiérarchies. Tout participant a le droit de se défendre et de se faire assister par un tiers compétent s'il le juge nécessaire.

PUBLICITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement est remis à chaque participant avant la formation et un exemplaire est tenu disponible par le formateur à chaque début de formation.



04

Mes notes personnelles

Institut régional de formation des allocations familiales Locaux
pédagogiques : 67 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS Cedex 19 -
 01 87 02 85 50